

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
SÉANCE ORDINAIRE**

**MERCREDI
LE 13 DÉCEMBRE 2017**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu tenue le treizième jour de décembre deux mille dix-sept, à dix-neuf heures trente (19h30), à l'endroit ordinaire des séances, à laquelle sont présents son honneur le préfet, M. Réal Ryan, Noyan, et les conseillers régionaux suivants:

M. Patrick Bonvouloir, Sainte-Brigide-d'Iberville, Mme Suzanne Boulais, Mont-Saint-Grégoire, M. Pierre Chamberland, Saint-Valentin, Mme Danielle Charbonneau, Henryville, M. Jacques Landry, Venise-en-Québec, M. Alain Laplante, Saint-Jean-sur-Richelieu, M. Jacques Lavallée, Sainte-Anne-de-Sabrevois, M. Jacques Lemaistre-Caron, Lacolle, M. Claude Leroux, Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, M. Luc Mercier, Saint-Alexandre, Mme Renée Rouleau, Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Martin Thibert, Saint-Sébastien et, conformément à l'article 210.27 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (L.R.Q., c.0-9), Mme Sonia Chiasson, conseillère municipale de Noyan.

Substitut : Mme Julie Brosseau pour M. le maire Jacques Desmarais, Saint-Blaise-sur-Richelieu.

Le Conseil siégeant avec quorum sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

Également présente : Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

19 h 30 Ouverture de la séance

APARTÉ

M. Réal Ryan, préfet de la MRC, présente une œuvre d'art offerte par la Fondation Santé Haut-Richelieu - Rouville pour la contribution du conseil de la MRC au bien-être de la population du Haut-Richelieu.

Adoption de l'ordre du jour et déclaration d'intérêts

15010-17 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes:

- 1.- Ajout du point 1.5 : PAIR - Décision de la CPTAQ.
- 2.- Ajout du point 2.3 : Projet de partenariat MRC/SQ pour l'engagement de 2 cadets et autorisation à répartir.
- 3.- Ajout du document 6A au point 3.1.1.
- 4.- Ajout du point 3.2.3 : Corporation du Fort St-Jean - Nomination.
- 5.- Ajout de « Pompex inc. 18 818,90\$ taxes en sus (document 15) » au point 4.4.
- 6.- Ajout du point 5.2 : Avis technique - Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-36.
- 7.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

PV2017-12-13

Adoption du procès-verbal

15011-17 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

D'ENTÉRINER et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu tenue le 22 novembre 2017 dans sa forme et teneur.

ADOPTÉE

1.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

**1.1 Hydro-Québec - Bornes de recharges électriques -
Renouvellement d'entente**

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu et Hydro-Québec ont conclu une entente de partenariat au cours de l'année 2014 pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

CONSIDÉRANT QUE cette entente est renouvelable et intervient dans le cadre du Circuit électrique;

EN CONSÉQUENCE;

15012-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional Mme Julie Brosseau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le renouvellement de l'entente intervenue avec Hydro-Québec relativement aux bornes de recharges électriques.

ADOPTÉE

1.2 Entente de développement culturel - Bonification

CONSIDÉRANT QUE le ministère de la Culture et des Communications (MCC) et la MRC du Haut-Richelieu ont conclu une entente de développement culturel pour le terme 2018-2020;

CONSIDÉRANT QUE la bonification de cette entente est proposée par le MCC relativement à deux volets, soit : la « Promotion de la langue française » et la « Mise en œuvre de la stratégie maritime du Québec »;

EN CONSÉQUENCE;

15013-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional Mme Danielle Charbonneau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la bonification de l'entente de développement culturel conclue pour le terme 2018-2020 entre le ministère de la Culture et des Communications et la MRC du Haut-Richelieu en ce qui a trait aux deux volets cités en préambule;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe budgétaire déjà autorisée pour l'entente.

ADOPTÉE

1.3 **Programme RénoRégion de la SHQ -
Hausse de la valeur maximale d'un logement admissible**

CONSIDÉRANT QU'une MRC partenaire de la Société d'habitation du Québec pour l'administration des programmes de rénovation peut fixer à un maximum de 115 000\$ la valeur uniformisée d'un bâtiment unifamilial afin d'être admissible auxdits programmes;

EN CONSÉQUENCE;

15014-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu fixe à un maximum de 115 000\$ la valeur uniformisée d'un bâtiment unifamilial pour son admissibilité au Programme RénoRégion;

QUE ce critère d'admissibilité soit applicable sur l'ensemble du territoire de la MRC du Haut-Richelieu.

ADOPTÉE

1.4 **Fonds d'appui au rayonnement des régions (FARR)**

1.4.1 **Demande de subvention pour l'amélioration du réseau cyclable**

15015-17 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise le dépôt d'une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions (FARR) afin de réaliser un portrait diagnostique des réseaux cyclables de la MRC et un plan d'action pour leur développement, acquérir du mobilier urbain et procéder à l'asphaltage d'une partie de la Montérégiade à partir de Saint-Jean-sur-Richelieu, le tout pour un montant de 415 000 \$;

D'AUTORISER le directeur général à signer et déposer le formulaire de demande d'aide financière auprès du MAMOT;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe de la MRC du Haut-Richelieu à procéder à la signature des documents requis;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

PV2017-12-13

1.4.2 FARR - MRC des Jardins-de-Napierville vs Réseau cyclable

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC des Jardins-de-Napierville déposera une demande de subvention dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions relativement à l'amélioration des pistes cyclables de son territoire;

EN CONSÉQUENCE;

15016-17 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie la MRC des Jardins-de-Napierville relativement à son projet d'amélioration de pistes cyclables déposé dans le cadre du Fonds d'aide au rayonnement des régions.

ADOPTÉE

1.5 PAIR - Décision de la CPTAQ

Il est mentionné que la CPTAQ a rejeté la demande d'exclusion de la zone agricole pour le Parc d'affaires et d'innovations régional (PAIR). La ville de Saint-Jean-sur-Richelieu procède actuellement à l'analyse des possibilités de porter la décision en appel.

M. Jacques Landry, appuyé de M. Martin Thibert, propose une résolution à l'effet de demander à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu de porter la décision en appel. La proposition est retirée puisque M. Laplante ne peut s'y engager, le dossier étant en cours d'analyse. Cette dernière est substituée en une suggestion unanime de la part des représentants des municipalités périurbaines à l'effet qu'ils souhaitent que la Ville procède à l'appel de la décision de la CPTAQ. Il est mentionné que les fonds nécessaires pourraient être puisés à même l'enveloppe réservée pour la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu via le FDT ou les redevances des ressources naturelles. M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, reçoit la suggestion.

2.0 SÉCURITÉ PUBLIQUE

2.1 Suivi des dossiers

Le procès-verbal et les documents d'accompagnement de la réunion du comité de sécurité publique tenue le 6 septembre 2017 sont déposés aux membres du conseil.

2.2 Priorités régionales de la Sûreté du Québec pour l'année 2018

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu détermine annuellement les priorités régionales à prendre en compte par les effectifs de la Sûreté du Québec desservant son territoire;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut transmettre ses priorités locales au directeur de poste;

CONSIDÉRANT QUE les priorités régionales sont élaborées en tenant compte des priorités locales et du plan d'action annuel de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'actualisation des statistiques et la modification du plan d'opération des ressources policières (PORP) n'ont pas été réalisées;

EN CONSÉQUENCE;

15017-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Sonia Chiasson,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme aux représentants de la Sûreté du Québec desservant son territoire que les priorités régionales pour l'année 2018 sont :

1. Sécurité routière (zones scolaires et terrains de jeux).
2. Sécurité nautique.
3. Interventions policières en matière de stupéfiants.

ADOPTÉE

2.3 Projet de partenariat MRC/SQ -
Engagement de 2 cadets et autorisation à répartir

15018-17 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la participation d'un projet de partenariat avec la Sûreté du Québec pour l'engagement de deux cadets pendant la période estivale 2018, soit du 24 juin à la mi-septembre;

D'AUTORISER l'acheminement d'une quote-part, au cours de l'année 2018, aux 13 municipalités périurbaines pour un montant total de 10 000\$ réparti à parts égales;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

CONSIDÉRANT la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 6 et 6A» des présentes;

CONSIDÉRANT le règlement 444 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;

EN CONSÉQUENCE;

15019-17 Sur proposition du conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

D'APPROUVER la liste de comptes et factures déposée sous la cote «documents 6 et 6A» totalisant un montant de 1 416 337,09 \$, laquelle est réputée faire partie intégrante des présentes;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier à émettre les paiements y relatifs.

ADOPTÉE

3.1.2 Assurances collectives - Renouvellement de contrat

CONSIDÉRANT QUE conformément au Code municipal et à la Solution UMQ, la MRC du Haut-Richelieu et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurances collectives pour ses employés pour la période 2019-2023;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat suite à un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans l'application de la Solution UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue au contrat - Solution UMQ - à octroyer est de 0,65% au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15%;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu souhaite maintenant confirmer son adhésion à la solution des regroupements en assurances collectives de l'UMQ et le mandat à Malette actuaires inc.;

EN CONSÉQUENCE;

15020-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Julie Brosseau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Renée Rouleau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme ainsi par les présentes son adhésion à la Solution UMQ en matière d'assurances collectives pour ses employés;

QUE l'adhésion au regroupement - Solution UMQ - sera d'une durée maximale de cinq ans ;

QUE la MRC du Haut-Richelieu mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurances collectives à octroyer suite à l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurances collectives auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la MRC du Haut-Richelieu s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15% des primes totales versées par la MRC du Haut-Richelieu durant le contrat et une rémunération de 0,65% des primes totales versées par la MRC au consultant Mallette actuaires Inc., dont la MRC joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, suite à un appel d'offres public;

QUE la MRC du Haut-Richelieu s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé suite à l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

ADOPTÉE

3.1.3 Convention collective 2017-2023 - Ratification et autorisation aux signatures

CONSIDÉRANT QUE la convention collective de travail intervenue entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN) et la MRC du Haut-Richelieu est arrivée à échéance le 31 décembre 2016;

CONSIDÉRANT les négociations intervenues entre les deux parties;

CONSIDÉRANT l'accord de principe déposé et discuté avec l'ensemble des membres du Conseil de la MRC le 12 juillet 2017;

PV2017-12-13

CONSIDÉRANT le projet de convention collective de travail 2017-2023 déposé sous la cote « document 8 » des présentes;

EN CONSÉQUENCE;

15021-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Julie Brosseau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Landry,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu ratifie l'accord de principe intervenu le 20 juin 2017 entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN) et les représentantes de la MRC du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER le renouvellement de la convention collective de travail entre le Syndicat des travailleuses et travailleurs de la MRC du Haut-Richelieu (CSN) pour le terme 2017-2023 inclusivement avec les nouveaux paramètres de l'accord de principe du 20 juin 2017, le tout retrouvé sous la cote « document 8 » des présentes;

D'AUTORISER le préfet de la MRC du Haut-Richelieu ou en son absence le préfet suppléant, et le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à signer les documents requis;

DE RESCINDER la résolution 14945-17 adoptée le 11 octobre 2017 ;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.1.4 Fédération de l'UPA de la Montérégie - Gala des Agristars 2018

15022-17 Sur proposition du conseiller régional M. Luc Mercier,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise une participation financière à titre de commanditaire de la Fédération de l'UPA de la Montérégie dans le cadre du Gala des Agristars 2018 de 1 000\$, le tout à être assumé conjointement avec la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.2 Divers

3.2.1 Calendrier des séances 2018

15023-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lavallée,

IL EST RÉSOLU:

QU'en conformité des articles 148 et 148.0.1 du Code municipal, le conseil de la MRC du Haut-Richelieu adopte le calendrier des séances ordinaires du Comité administratif et du Conseil de la MRC du Haut-Richelieu pour l'année 2018 à savoir :

Comité administratif Mardi, 9h, 15h	Conseil Mercredi, 19h30
	10 janvier 2018
6 février 2018, 15h	14 février 2018
6 mars 2018, 15h	14 mars 2018
3 avril 2018, 15h	11 avril 2018
1er mai 2018, 9h	9 mai 2018
5 juin 2018, 9h	13 juin 2018
3 juillet 2018, 9h	11 juillet 2018
4 septembre 2018, 9h	12 septembre 2018
2 octobre 2018, 9h	10 octobre 2018
20 novembre 2018, 15h	28 novembre 2018
4 décembre 2018, 15h	12 décembre 2018

D'AUTORISER la publication du calendrier dans un journal local;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

3.2.2 Financement de chemins forestiers

CONSIDÉRANT QUE la qualité du réseau routier en territoire non organisé dépend de l'accessibilité à la ressource par et pour les compagnies forestières;

CONSIDÉRANT QUE cette réalité compromet les investissements de plusieurs villégiateurs et pourvoyeurs qui sont à la merci de la planification des chantiers forestiers;

CONSIDÉRANT QUE les besoins des compagnies forestières ne peuvent être établis en fonction des priorités des autres usagers;

CONSIDÉRANT QUE ces milieux comprennent généralement des enjeux associés à l'accessibilité due au manque de financement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la gestion des baux de villégiature, plusieurs MRC ont l'obligation de retourner 50% des revenus bruts au gouvernement;

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a comme objectif d'assurer l'accès universel au territoire public;

CONSIDÉRANT QUE l'une des actions de cet objectif est de viser l'entretien et l'amélioration du réseau stratégique en association avec les partenaires du milieu;

CONSIDÉRANT QU'en dépit des programmes d'entretien et de construction mis de l'avant par le gouvernement, les fonds disponibles restent insuffisants;

CONSIDÉRANT QUE le manque de financement de ces infrastructures pourrait compromettre et à moyen et long terme, l'accessibilité à une grande partie des terres publiques québécoises;

EN CONSÉQUENCE;

15024-17

Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Claude Leroux,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu appuie les démarches de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau afin que le gouvernement provincial procède à une révision complète des politiques en vigueur pour le financement des chemins forestiers de sorte à favoriser le tourisme et l'accès à la forêt.

ADOPTÉE

PV2017-12-13

3.2.3 Corporation du Fort St-Jean - Nomination

15025-17 Sur proposition du conseiller régional M. Jacques Landry,
Appuyée par le conseiller régional M. Pierre Chamberland,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préfet suppléant de la MRC du Haut-Richelieu, M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, soit nommé membre du comité «Développement économique» de la MRC du Haut-Richelieu et à cet effet, soit mandaté à titre de délégué officiel de la MRC du Haut-Richelieu pour la représenter au sein du conseil d'administration de la Corporation du Fort Saint-Jean et ce, pour l'année 2018;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin, le tout à être réparti suivant le règlement de quote-part de la MRC.

ADOPTÉE

M. Alain Laplante accepte la charge du poste qui lui est confié.

4.0 COURS D'EAU

4.1 Rivière du Sud, branche 82 - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

15026-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional Mme Julie Brosseau,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la rivière du Sud, branche 82, à savoir:

Groupe PleineTerre inc. (15-010-038)	1 993,60\$
Groupe PleineTerre inc.	55,36\$
Groupe PleineTerre inc.	1 085,55\$
Excavation Infraplus inc.	3 794,18\$
Groupe PleineTerre inc.	172,46\$
Groupe PleineTerre inc.	2 086,87\$
Frais d'administration	763,27\$
Frais de piquetage	29,59\$
Total	9 980,88\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

PV2017-12-13

4.2 Rivière du Sud, branche 88 - Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

15027-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Renée Rouleau,
Appuyée par le conseiller régional M. Jacques Lemaistre-Caron,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans la rivière du Sud, branche 88, à savoir:

Groupe PleineTerre inc. (15-010-043)	142,32\$
Groupe PleineTerre inc.	2 222,90\$
Excavation Infraplus inc.	6 575,87\$
Excavation Infraplus inc.	521,51\$
Groupe PleineTerre inc.	172,46\$
Groupe PleineTerre inc.	2 411,00\$
Frais d'administration	748,53\$
Frais de piquetage	8,46\$
Total	12 803,05\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

4.3 Ruisseau Hood, branche 11 - Municipalité de Mont-Saint-Grégoire - Entérinement de factures et autorisation à répartir

CONSIDÉRANT QU'un budget supplémentaire est nécessaire pour chaque projet de creusage, nettoyage ou entretien de cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la MRC peut imposer une nouvelle somme de deniers en cours d'année, le tout afin de répartir les dépenses relatives à l'aménagement, l'entretien et le nettoyage de cours d'eau, conformément à l'article 976 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE;

15028-17 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Suzanne Boulais,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu entérine les factures présentées pour la réalisation de travaux dans le ruisseau Hood, branche 11, à savoir:

PV2017-12-13
Résolution 15028-17 - suite

Groupe PleineTerre inc. (15-097-044)	68,86\$
Groupe PleineTerre inc.	2 194,20\$
Les Entreprises Réal Carreau inc.	7 797,02\$
Groupe PleineTerre inc.	172,46\$
Groupe PleineTerre inc.	2 392,35\$
Frais d'administration	773,19\$
Frais de piquetage	147,10\$
Total	13 545,18\$

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier de la MRC du Haut-Richelieu à faire parvenir à la municipalité de Mont-Saint-Grégoire sa quote-part pour les frais encourus dans ce dossier et ce, suivant la réglementation en vigueur;

QU'il soit chargé un taux d'intérêt de 8% pour tout solde impayé à l'expiration d'un délai de 30 jours de la date d'émission de la facture.

ADOPTÉE

**4.4 Digues et stations de pompage de la rivière du Sud -
Réparation de pompes**

15029-17 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional Mme Sonia Chiasson,

IL EST RÉSOLU:

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu autorise la réparation de pompes pour la station de pompage Lamoureux, le tout à être effectué, d'une part, par la firme Moteurs électriques et pompes G & T Ltée pour un montant maximal de 13 861,41\$ (taxes en sus) suivant sa soumission datée du 17 novembre 2017 et d'autre part, par la firme Pompex inc. pour un montant maximal de 18 818,90\$ (taxes en sus) suivant sa soumission datée du 5 décembre 2017;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

5.0 VARIA

5.1 Dépôt des documents d'information et rapport des délégués

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les documents d'information à l'ensemble des membres soit :

Document 1) Conciliation bancaire pour la période « novembre 2017 ».

Document 2) Commission mixte internationale (CMI) - M. Gordon W. Walker, président : Réponse à la demande de la MRC du Haut-Richelieu pour l'obtention de renseignements relatifs à la plaine inondable.

M. Claude Leroux fait état de sa participation à quelques réunions de travail au sein de Développement Innovations Haut-Richelieu.

Mme Renée Rouleau fait état de sa participation à une réunion du Lake Champlain Basin Program et Steering Committee.

Mme Suzanne Boulais fait état de sa participation à quelques réunions au sein de Compo-Haut-Richelieu inc.

PV2017-12-13

APARTÉ **Vote de confiance envers les membres du personnel**

CONSIDÉRANT les événements survenus le 4 décembre 2017 lors de la période de questions dans le cadre de la réunion publique du conseil municipal de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu;

EN CONSÉQUENCE;

15030-17 Sur proposition du conseiller régional Mme Suzanne Boulais,
Appuyée par le conseiller régional M. Alain Laplante,

IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le Conseil de la MRC du Haut-Richelieu confirme et réitère son entière confiance envers le directeur général et l'ensemble des membres du personnel de la MRC dans le cadre de l'accomplissement de leurs fonctions avec loyauté, transparence et intégrité.

ADOPTÉE

M. Alain Laplante s'adresse au public et mentionne qu'il sera procédé à l'analyse du règlement régissant la période de questions afin, entre autres, de la tenir en début de séance.

M. Réal Ryan commente sa participation à l'Assemblée des MRC de la FQM, une rencontre chez Art[o] de même qu'une séance de travail avec les représentants du MAMOT concernant le FARR pour les nouveaux préfets de la Montérégie. Il ajoute que des prix ont été remis dans le cadre du programme ALUS et félicite l'organisation conjointe du Conseil économique et Tourisme Haut-Richelieu et de la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu pour l'événement d'échanges avec M. Stéphane Billette, ministre délégué aux Petites et Moyennes Entreprises, à l'Allègement réglementaire et au Développement économique régional tenu le 12 décembre dernier. Il mentionne également l'annonce d'un projet de 5,9 \$ millions pour desservir quelque 2 096 foyers en service internet haute vitesse.

5.2 **Avis technique - Municipalité de Lacolle - Règlement 2008-0085-36**

CONSIDÉRANT la transmission du règlement 2008-0085-36 de la municipalité de Lacolle, conformément à l'article 137.2 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chap. A-19.1);

EN CONSÉQUENCE;

15031-17 Sur proposition du conseiller régional M. Claude Leroux,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le conseil de la MRC du Haut-Richelieu approuve le règlement 2008-0085-36 de la municipalité de Lacolle puisque ledit règlement respecte les orientations et objectifs du schéma d'aménagement et de développement de même que les dispositions du document complémentaire;

D'AUTORISER le directeur général et secrétaire-trésorier ou en son absence, la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe à délivrer le certificat de conformité à l'égard de ce règlement conformément à l'article 137.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

ADOPTÉE

PV2017-12-13

6.0 **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Vœux pour la période des Fêtes

M. Réal Ryan, préfet, souhaite à tous une très joyeuse période des Fêtes et que la santé accompagne chacun.

7.0 **LEVÉE DE LA SÉANCE**

15032-17 Sur proposition du conseiller régional M. Pierre Chamberland,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, ce 13 décembre 2017.

ADOPTÉE

Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier